Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 6 mars 2023, le règlement numéro 263-23 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Wenceslas.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le règlement entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité délivré par la MRC de Nicolet-Yamaska le 1er août 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 263-23 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 8 août 2023.

Carole Hélie

Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 17h00, le 8 août 2023, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 août 2023.

Carole Hélie

Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière